



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 16 : Sûreté de l'aviation — Politique

Point 36 : Sécurité de l'aviation et soutien à la mise en œuvre de la navigation aérienne

COORDONNER LE TRAVAIL DE LA CYBERSÉCURITÉ

[Présentée par le Conseil international de coordination des associations d'industries aérospatiales (ICCAIA)]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le travail a progressé depuis que la 38^e session de l'Assemblée générale de l'OACI a adopté une Résolution (A38-15), appelant le Conseil à guider le Secrétaire général de l'OACI afin de continuer à traiter les cyber-menaces contre la sécurité de l'aviation. Le Conseil a adopté l'Amendement n° 14 à l'Annexe 17 – *Sûreté*, tel que recommandé par le Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation (AVSECP), qui comprend deux pratiques recommandées concernant les mesures relatives aux cyber-menaces. Le 5 décembre 2014, les partenaires du Groupe de haut niveau de l'industrie (IHLG) ont signé le *Plan d'action sur la cyber-sécurité dans l'aviation civile* et la feuille de route y relative. En juillet 2015, la Conférence sur la cyber-sécurité dans l'aviation civile a été tenue à Singapour. D'autres mesures restent à prendre, se concentrant sur les cyber-menaces, le cyberspace, les cyber-attaques, la cyber-sécurité, la cyber-sûreté et la cyber-résistance. La gestion et la coordination de ce travail par l'OACI sera nécessaire.

Suite à donner : L'Assemblée générale est appelée à demander au Conseil d'inviter le Secrétariat à former un groupe d'experts, aussitôt que possible, pour apporter conseils et assistance à l'OACI dans le cadre de la gestion et de la coordination du travail sur la cyber-sécurité, la cyber-sûreté et la cyber-résistance.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	Cette note de travail porte sur l'Objectif stratégique – <i>Sécurité et facilitation</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Modérées pour l'OACI, l'industrie et les États.
<i>Références :</i>	A39-WP/17 A39-WP/99 Annexe 17 – <i>Sûreté</i> Doc 10022, <i>Résolutions de l'Assemblée générale en vigueur</i> (au 4 octobre 2013)

¹ Versions française, anglaise, arabe, chinoise, espagnole et russe fournies par l'ICCAIA.

1. INTRODUCTION

1.1 Le Conseil international de coordination des associations d'industries aérospatiales (ICCAIA) a été heureux de contribuer au sein du Groupe de haut niveau de l'industrie (IHLG) au projet de résolution pour *Promouvoir la cyber-sécurité dans l'aviation civile*, tel que présenté par le Conseil de l'OACI (A39-WP/17). Nous soutenons également les points de vue exprimés par les États-Unis d'Amérique et par la Slovaquie au nom de l'Union européenne et de ses pays membres, par les autres pays membres de la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC); et par l'EUROCONTROL concernant *la Cyber-résistance dans l'aviation civile* (A39-WP/99).

1.2 Reconnaissant l'importance de la cyber-sécurité, l'ICCAIA œuvre main dans la main avec le Groupe de haut niveau de l'industrie (IHLG), le Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation (AVSECP), le Groupe de travail sur l'innovation en sûreté de l'aviation (WGIAS) et d'autres groupes experts de l'OACI sur les questions de la cyber-sécurité. La diversité des membres de l'ICCAIA apporte un large éventail d'expertise technique pour soutenir le travail de l'OACI dans le domaine de la cyber-sécurité et aider les Pays membres de l'OACI à apporter des informations concernant les technologies nouvelles ou celles ayant déjà fait leurs preuves, y compris les leçons tirées à partir d'essais et d'expérimentation.

2. ANALYSE

2.1 Le travail a progressé depuis que la 38^e session de l'Assemblée générale de l'OACI a adopté une Résolution (A38-15), appelant le Conseil à guider le Secrétaire général de l'OACI afin de continuer à traiter les cyber-menaces contre la sécurité de l'aviation. Le 26 février 2014, le Conseil a adopté l'Amendement n° 14 à l'Annexe 17 – *Sûreté*, tel que recommandé par le Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation (AVSECP), qui comprend deux pratiques recommandées concernant les mesures relatives aux cyber-menaces. Le 5 décembre 2014, les partenaires du Groupe de haut niveau de l'industrie (IHLG) ont signé le *Plan d'action sur la cyber-sécurité dans l'aviation civile* et la feuille de route y relative. Les engagements dans le cadre du Plan d'action vont de pair avec les normes et les meilleures pratiques dans le domaine de la cyber-sécurité, déjà en place, telles que celles prévues par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'Institut national des normes et de la technologie (NIST), à titre d'exemple. La Conférence sur la cyber-sécurité dans l'aviation civile, tenue à Singapour en juillet 2015, promeut la sensibilisation collectives à l'égard des cyber-menaces dans les rangs des opérateurs d'aéroports, des compagnies aériennes, des constructeurs de moteurs d'aéronefs, des fournisseurs de services d'assistance en escale, des fournisseurs des services de sûreté, des fournisseurs d'équipements de sûreté, des organisations internationales, des organes de réglementation et d'autres parties prenantes concernées par la sécurité de l'aviation. Cette année, en mars, AVSECP/27 a examiné les risques liés aux actes délibérés d'intervention illicite à travers des cyber-attaques, auxquels l'aviation est confrontée.

2.2 Les cyber-attaques contre le secteur de l'aviation étaient jusqu'à présent faibles, avec un impact limité, mais les répercussions d'une cyber-attaque malveillante réussie sur les opérations de l'aviation civile peuvent s'avérer éventuellement catastrophiques. La situation devient plus compliquée, vu que les compagnies aériennes, les aéroports, les fournisseurs de services de navigation aérienne et d'autres parties prenantes, à l'instar des sociétés de services d'assistance en escale, les fournisseurs de services de sûreté, les sociétés de carburant et les agents de fret deviennent de plus en plus dépendants des systèmes avancés et modernes de technologie et de communication d'information et d'informatique pour leurs opérations.

2.3 La menace à laquelle le système de l'aviation est confronté provient de différents groupes. Les groupes terroristes considèrent la toile comme un moyen pour mener des attaques contre leurs cibles. Les pirates informatiques et groupes de pirates varient beaucoup, mais certains ont fait preuve d'une habilité à mener des attaques pour provoquer la dégradation de sites internet et le déni de services, et ce contre un large éventail d'organisations. Des groupes de crime organisé ont également fait preuve d'une certaine capacité dans ce domaine-là. Les initiés doués représentent une menace dangereuse en raison des connaissances spécifiques dont ils sont dotés et en raison de l'accès légitime aux réseaux et aux systèmes dont ils bénéficient.

3. CONCLUSION

3.1 En soutien à la Résolution de l'Assemblée générale pour *Promouvoir la cyber-sécurité dans l'aviation civile* et reconnaissant les actions proposées par les États-Unis et l'Europe dans le cadre de la note de travail A39-WP/99, l'OACI est appelée à former, dans les plus brefs délais, un groupe d'experts qui lui apporterait l'assistance et les conseils nécessaires pour la gestion et la coordination du travail sur la cyber-sécurité, la cyber-sûreté et la cyber-résistance.